


**0,25€
par km** Indemnité forfaitaire ou
basée sur la pratique réelle

**200€
par an** Limite d'exonération de
cotisations et d'impôt.
Au-delà, la somme est
intégrée au salaire.

 50% TC
+
 IKV Cumul possible si les 2 modes
sont consécutifs lors d'un
même trajet

 **Privé** facultative
pour les
entreprises  **Public** en cours
d'expérimentation

IKV

L'Indemnité Kilométrique Vélo

Mode d'emploi

Hausse de la productivité



Diminution de l'absentéisme



Meilleure ponctualité



Meilleure image de l'entreprise



Bien-être augmenté au travail



Diminution du stationnement



BÉNÉFICES

Plus d'informations :
Observatoire de l'IKV

1

Budgéter



Objectif

Estimer le coût de la mise en place de l'IKV



Personnes-ressources

**Service administratif et financier
Référénts PDE / Bilan Carbone / RSE
Ressources humaines**

Première estimation :

Afin de limiter les coûts, l'entreprise peut définir un plafond annuel



part modale vélo



effectif de l'entreprise



plafond annuel

3%

Part modale moyenne du vélo pour les déplacements domicile-travail en France.

Dans un contexte plus favorable au vélo (milieu urbain dense, etc), la part modale peut monter jusqu'à 5% environ.

Signer un accord entre l'employeur et les représentants du personnel

2



Objectif

Signer un accord de principe pour la mise en place de l'IKV



Personnes-ressources

**Employeur, comité d'entreprise, délégués du personnel
Organisations syndicales**

La loi stipule que la mise en place de l'IKV et notamment les modalités de prise en charge doivent faire l'objet d'un accord entre l'employeur et les représentants d'organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, ou d'une décision unilatérale de l'employeur après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'il en existe.



Nommer un référent IKV

3

Ce référent sera chargé de :

- Etre l'interface entre les différents services impliqués et le personnel
- Promouvoir l'IKV auprès des salariés
- Le cas échéant, assurer la gestion locale de l'IKV au quotidien

Coordonner, promouvoir et gérer l'IKV



Objectif

**Entreprises (ses différents sites / départements)
Ressources Humaines**



Personnes-ressources



Communiquer auprès des salariés

4

Quelques actions :

- Diffuser des informations générales sur l'IKV
- Présenter les bienfaits du vélo : santé, bien-être, régularité du temps de trajet, gain de temps, économies financières...
- S'appuyer sur les personnes déjà cyclistes
- Rapprocher l'IKV des autres actions menées par l'entreprise en faveur de l'écomobilité

Faire connaître et rendre attractif le dispositif auprès des salariés



Objectif

Référénts PDE / Bilan Carbone / RSE



Personnes-ressources

Contenu du formulaire d'engagement :

- Identité du bénéficiaire
- Distance du trajet domicile - travail le plus direct (en cas d'intermodalité, seule la distance effectuée à vélo devra être indiquée)
- Dans le cas d'un versement forfaitaire, les mentions suivantes sont indiquées: nombre de jours travaillés, engagement sur un taux de pratique (éventuellement), somme forfaitaire calculée
- Des questions ouvertes et fermées qui serviront au suivi voire à l'évaluation de l'IKV (mode utilisé auparavant ? la personne faisait-elle déjà du vélo ? et à quelle fréquence ?...)

Créer un formulaire d'engagement

5

Faciliter le suivi de l'IKV par un recensement clair des bénéficiaires et susciter l'engagement moral de ceux-ci vis-à-vis de l'employeur



Objectif



Personnes-ressources

Ressources humaines Informatique (ou prestataire)

6

Définir un outil de suivi et des règles de déclaration de la pratique



Objectif

Comptabiliser les trajets à vélo pour calculer le montant de l'IKV



Personnes-ressources

Comptabilité Services administratifs et financiers Informatique (ou prestataire)

2 possibilités :



Une simple grille d'émargement (format papier ou numérique) remplie par le salarié, lui-même



Un outil informatique à partir duquel le salarié peut déclarer sa pratique

7

Mettre en place un outil de contrôle



Objectif

Vérifier la cohérence entre le déclaratif et la pratique réelle et instaurer un climat de confiance



Personnes-ressources

Services administratifs et financiers Référents PDE / Bilan Carbone / RSE

Aucune fraude n'a été constatée dans le cadre des expérimentations qui ont eu lieu en 2014 et 2015 avec des entreprises volontaires. L'enjeu de cette étape est aussi de valoriser la pratique vélo et le cycliste auprès des autres salariés. Dans le cas d'un versement forfaitaire, l'outil de contrôle permet, par ailleurs, un ajustement a posteriori du forfait.

Exemples d'outils :

- Photographier les vélos stationnés de manière régulière mais aléatoire
- Valoriser les cyclistes par des témoignages (écrit, vidéo...) ou des animations (essai de vélos, mini-formation à l'entretien...)

8

Verser l'indemnité

Si elle est inférieure à 200 €/an, l'IKV peut ne pas figurer sur un bulletin de salaire

Il conviendra malgré tout de garder une trace de ce versement que l'employeur transmettra au salarié. Par simplicité, si par exemple, la procédure de déclaration de l'IKV est intégrée dans un outil de déclaration des frais, l'IKV pourra figurer sur le bulletin de salaire.



Objectif



Personnes-ressources

Indemniser la pratique du vélo sur les trajets domicile - travail

Service paie



L'UNSA-Ferroviaire s'est engagée auprès des salariés du Groupe Public Ferroviaire SNCF à porter les dossiers IKV et PDE au plus haut niveau de l'Entreprise. Vos encouragements et satisfécits sur les sujets démontrent que ces revendications collent au plus près de vos attentes.

L'UNSA élabore un dossier d'expérimentation au Groupe Public Ferroviaire SNCF !

L'UNSA-Ferroviaire en partenariat avec le "club des villes et territoires cyclables" ainsi que "l'ADEME" élabore un dossier très ettayé et structuré. Ce dossier, qui sera présenté à la Direction SNCF, prévoit notamment une expérimentation IKV/PDE sur zone Ile-de-France ainsi qu'en province.

**L'UNSA-Ferroviaire est force de propositions et relaie
les attentes des salariés.**

**Le GPF SNCF doit montrer l'exemple et être moteur
dans cette démarche éco-citoyenne.**



Plus d'informations :
Observatoire de l'IKV

www.villes-cyclables.org > Observatoire des mobilités actives > Observatoire de l'IKV



ademe.fr



villes-cyclables.org